



LYCEE PROFESSIONNEL PETRO ATTITI

Rue Teilhard de Chardin - Rivière Salée

BP K2 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 41 88 33 / Fax. (687) 43 46 36

Mél. : ce.9830306r@ac-noumea.nc - Site web : www.ac-noumea.nc/attiti

INFORMATIONS RELATIVES AU BAC PRO METIERS DE LA SECURITE ET AU CAP AGENT DE SECURITE ET PROCEDURE de PRE-SELECTION

INFORMATIONS CONCERNANT LE BAC PRO METIERS DE LA SECURITE

Le titulaire de ce bac pro est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

- ➔ Soit au sein des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel ou militaire, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- ➔ Soit au sein d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux, service interne de sécurité incendie...) Il peut occuper des postes d'agent de sécurité, d'agent de contrôle d'accès, d'agent de surveillance, d'agent de gardiennage, d'agent de protection physique des personnes, d'agent de sécurité dans l'événementiel, d'agent de sécurité incendie.

Il contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé. Il lutte contre les incendies conformément aux techniques professionnelles. Il assure des missions de secours et d'assistance aux victimes. Il est chargé de la surveillance des lieux et des accès, rappelle et fait respecter les réglementations spécifiques. Il protège l'intégrité physique des personnes. Il constate et identifie les atteintes aux biens et/ou à l'environnement ainsi que les situations à risques.

En terminale, il choisit une dominante : sécurité incendie ou sécurité publique et sûreté.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAP AGENT DE SECURITE

Le titulaire de ce CAP est un professionnel dont la principale mission est de prévenir certains actes répréhensibles comme le vol, l'effraction ou les dégradations. Il connaît les techniques de prévention et de lutte contre les sinistres (incendies, inondations, incidents techniques...). Il participe au maintien des conditions normales d'hygiène et de sécurité et peut administrer les premiers secours aux blessés ou aux personnes prises de malaise. Il travaille au sein d'entreprises disposant de leur propre service de sécurité, chez des prestataires de services en matière de sécurité ou dans des structures du secteur public.

En fonction de son expérience, le diplômé pourra évoluer vers d'autres emplois : le transport de fonds, la télésurveillance, la protection physique des personnes, la surveillance aéroportuaire, les équipes cynophiles...

EXIGENCES ET QUALITES REQUISES

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- Avoir une bonne condition physique
- Le sens du dévouement et du service au public
- Le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- La capacité d'écoute, de dialogue
- La capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- L'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations
- Le souci de rendre compte à sa hiérarchie

LE CONTENU DE LA FORMATION

Au cours de sa formation l'élève est amené à étudier aussi bien des matières générales que professionnelles. L'articulation de ces deux types d'enseignements concourt à l'acquisition de compétences et de savoir-faire nécessaires à l'exercice des différents métiers de la sécurité.

En bac Pro Métiers de la Sécurité : Les horaires des disciplines se répartissent en moyenne sur trois ans comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Horaires	Matières	Horaires
Français	3	Sécurité Privée	1
Histoire - Géographie / ECJS	2	Sécurité Publique	1
Mathématiques / Sciences-Physiques	3	Sécurité Incendie	2
Anglais	2	Sécurité Civile et Secourisme	1
Espagnol	2	Communication /Bureautique	2
Éducation artistique	1	Droit	2
E.P.S	2	Économie	2
Culture Kanak	0,5	PSE	1
EGLS	0,5	Biotechnologie	1
Accompagnement Personnalisé	0,5	Accompagnement Personnalisé	1

En CAP Agent de Sécurité : Les horaires des disciplines se répartissent en moyenne sur deux ans comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Horaires	Matières	Horaires
Français	2	Sécurité Privée	4
Histoire - Géographie / ECJS	2	Sécurité Incendie	4
Mathématiques	2	Secourisme	1,5
Sciences - Physiques	1,5	Communication /Bureautique	4
Anglais	2	Droit	3
Arts Appliqués	2	PSE	1
E.P.S	2,5	Habilitation Électronique	2
Culture Kanak	0,5	Self Défense	1
Aide Individualisée	1		

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Elles doivent permettre au candidat d'apprendre à mobiliser ses acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.

- ➔ **En bac Pro Métiers de la Sécurité :** La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent au sein d'entreprises de sécurité privée, de services internes de sécurité incendie, de centres d'incendie et de secours et de service de sécurité publique (Police Municipale, Gendarmerie, Police Nationale, Police aux Frontières).
- ➔ **En CAP Agent de Sécurité :** La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines réparties sur les deux années du cycle. Les périodes de formation se déroulent au sein d'entreprises de sécurité privée, de services internes de sécurité incendie.

PROCEDURE ET CALENDRIER DE RECRUTEMENT

BAC PRO Métiers de la Sécurité

16 places en 2^{nde} Bac Pro
8 places en 1^{ère} Bac Pro

Et

CAP Agent de Sécurité
(Double candidature)

CAP Agent de Sécurité

Seulement
15 places en 1^{ère} CAP



Étude des dossiers de candidature par les professeurs de la filière Sécurité

Présélection de 50 candidats

Étude des dossiers de candidature par les professeurs de la filière Sécurité

Présélection de 30 candidats

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE : **Vendredi 20 JUILLET 2018**

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE : **Vendredi 20 JUILLET 2018**



TESTS SPORTIFS : le **Jeudi 13 septembre** (matinée)

1. NATATION : 50 m nage libre. Moins d'une minute pour les garçons et une minute quinze pour les filles
2. LUC LEGER : arrêt au maximum possible par l'évalué
3. KILLY : arrêt à 2'50 pour filles et garçons.
4. GAINAGE : arrêt à 2'50 pour filles et garçons.
5. POMPES : arrêt à 40 pour les garçons, 20 pour les filles.

TESTS SPORTIFS

Le **Jeudi 13 septembre** (matinée)

1. LUC LEGER : arrêt au maximum possible par l'évalué
2. KILLY : arrêt à 2'50 pour filles et garçons.
3. GAINAGE : arrêt à 2'50 pour filles et garçons.
4. POMPES : arrêt à 40 pour les garçons, 20 pour les filles.

ORAUX DE PRE-SELECTION : Le **Vendredi 14 septembre** (journée)

devant un jury d'enseignants, policiers et/ou pompiers.

Sur convocation par mail à l'établissement d'origine.

ORAUX DE PRE-SELECTION

Le **Jeudi 13 septembre** (après-midi)

devant un jury d'enseignants et de professionnels de la Sécurité Privée.

Sur convocation par mail à l'établissement d'origine.

TRANSMISSION DES RESULTATS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE PAR LE SERVICE SAIO, EXCLUSIVEMENT.
SI LE CANDIDAT EST ADMIS, IL FAIT LE NECESSAIRE AUPRES DE SON COLLEGE POUR LA PROCEDURE AFELNET